



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 14 août 2025, le règlement suivant:

- *Adoption du règlement 472 décrétant un emprunt et une dépense pour l'agrandissement et la mise aux normes du garage municipal.*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville [au **www.napierville.ca**](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 25 août 2025.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière